

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU LION-D'ANGERS

Par arrêté n°2025-04A du 21 juillet 2025, le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion-d'Angers qui porte sur les points suivants :

- Évolution du règlement graphique avec la création de deux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), afin de permettre l'installation de 5 poches de stockage déportées de digestats sur deux sites situés actuellement en zone Agricole du PLU
- Modification du règlement écrit pour définir les règles associées aux STECAL
- Rectification d'une erreur matérielle sur l'un des STECAL à créer.

La mise à disposition du public se tiendra du **lundi 13 octobre 2025 à 9h au vendredi 14 novembre 2025 à 17h**, soit pendant une durée de 33 jours.

Durant toute la mise à disposition, **les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville du Lion-d'Angers, Place Charles de Gaulle 49220 le Lion-d'Angers (siège de la mairie du Lion-d'Angers et de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou) :**

	Siège de la CCVHA / Hôtel de Ville du Lion d'Angers
Lundi	9h – 12h30 / 13h45 – 17h
Mardi	9h – 12h30 / 13h45 – 17h
Mercredi	9h – 12h30 / 13H45 – 17h
Jeudi	9h – 12h30
Vendredi	9h – 12h30 / 13h45 – 17h
Samedi	9h – 12h

Le dossier mis à la disposition du public, comprend notamment : l'ensemble des pièces du dossier de modification simplifiée ; l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe) ; ainsi que les avis formulés par les personnes publiques associées et consultées.

Le dossier sera également consultable, durant la mise à disposition, sur les sites internet de la commune et de la Communauté de communes aux adresses suivantes :

<https://www.leliondangers.fr/plan-local-durbanisme-plu/> ou <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme-evolution/plu-le-lion-dangers/>

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, Place Charles de Gaulle, 49220 LE LION d'ANGERS (cachet de La Poste faisant foi) ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : ms1-lda@valleesduhautanjou.fr ;
- En les consignant sur le registre ouvert à cet effet.

À l'issue de la mise à disposition du dossier au public, un bilan sera dressé et présenté par le Président de la Communauté de Communes devant le Conseil communautaire, avant de proposer l'adoption du projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.